

Intéressement 2009 (versé juin 2010) : Il nous manque 850 € !

Avec le salaire de Juin, les salariés de TCF percevront en moyenne 1150 € de Participation et 1050€ d'Intéressement. Fruit de notre mobilisation, nous percevrons 300 € de plus sous la forme d'une prime complémentaire d'intéressement mais il nous manquera encore 850 € auxquels nous aurions pu prétendre. Petit rappel sur tous les éléments de rémunération.

1. LE SALAIRE DE BASE

En 2008, nous étions parvenus à un accord, en 2009, nous n'en étions pas si éloigné. En 2010, la Direction n'a établi qu'un PV de désaccord des NAO (Négociations Annuelles Obligatoires) à l'attention du Ministère du Travail Néanmoins, elle a « déroulé » sa politique salariale.

1.1. Les augmentations pour les mensuels.

Pour les mensuels de niveau 1 à V1, application d'une AG (Augmentation Générale) de 1,2% avec un talon de 32 € et attribution d'une AI (Augmentation Individuelle) de 0,9%.
 Pour les mensuels de niveau V2 à V3, AG de 1,1%, AI de 1%. Majoration du 13^{ème} mois pouvant aller jusqu'à 20% selon les performances.
 Pour tous les niveaux, des mesures complémentaires de promotion (0,3%) et de mobilité (0,1%) et 0,1% d'égalité Femme/Homme.

Commentaires CFDT: En sachant qu'une des mesures balai était « pas de 13ème mois inférieur à 1700 € » et que la rémunération variable du moindre «petit» directeur se situe autour de 20.000 €, on se dit qu'à TCF aussi les inégalités se creusent.

1.2. Les augmentations pour les Ingénieurs et cadres

Warning : cette matrice a été reconstituée par la CFDT. Des pouillèmes d'erreur possible.

Positionnement marché >>>>		Excellence	Maîtrise	Consolidation	Construction	Inadéquation
	Au-dessus	1,0% ⇨ 2,1%	1,0% ⇨ 1,4%	1,0% ⇨ 1,0%	1,0% ⇨ 1,0%	0%
	Segment 3	1,5% ⇨ 2,4%	1,0% ⇨ 2,4%	1,0% ⇨ 2,1%	1,0% ⇨ 1,7%	0%
	Segment 2	2% ⇨ 4%	1,8% ⇨ 3,0%	1,4% ⇨ 2,5%	1,0% ⇨ 2,0%	0%
	Segment 1	4% ⇨ 7%	2,4% ⇨ 4,5%	2% ⇨ 3,2%	1,8% ⇨ 2,7%	0%
	En-dessous	6,5% ⇨ 9,5%	4,5% ⇨ 7,5%	3% ⇨ 5,9%	2,5% ⇨ 5%	0%

« En référence avec les principes de performance et de positionnement par rapport au marché, des augmentations individuelles sont accordées suivant une matrice.

Sur la base d'une AI de 2,1% et des 0,4% de mesures complémentaires, l'augmentation a été déroulée selon la matrice. Les IC bénéficiant au minimum d'une AI de 1% sauf les I/C en «Inadéquation» et «En Construction» depuis 2 ans qui n'ont eu droit à rien.

Commentaires CFDT: Les salariés en position «Inadéquation» ou «En construction depuis 24 mois et 1 jour» n'ont pas bénéficié d'augmentation Individuelle. Plus de. 200 salariés qui paient pourtant leur facture de gaz (+10%), les carburants (+5%), leur loyer ! Dur, dur aussi avec seulement 1% d'augmentation!

Une fiche de rémunération a été établie pour chaque salarié qui a servi de support à l'augmentation. Tous les chefs de service ont accès via e.people first à ces informations. Vous devez absolument connaître votre famille professionnelle, être informé sur votre niveau de maîtrise de poste et connaître votre segment référent/marché.

A la lecture de la matrice, nous comprenons que les niveaux de maîtrise de poste «Consolidation» ou «Construction» ne correspondent pas à une sanction mais quel manque de délicatesse dans les termes choisis ! Ainsi des dizaines (centaines ?) de salariés disposant d'une expertise et d'une expérience reconnues depuis des années se sont retrouvés en «consolidation» voire en construction !!! Ce point sera prochainement abordé avec la Direction.

2. LA REMUNERATION VARIABLE (RV)

2.1. La RV sur objectifs 2009 a été distribuée en fonction de 2 axes :

- l'atteinte des objectifs individuels pour 50%,
- l'atteinte des objectifs économiques pour 50%.

Pour la plupart des salariés, ni les objectifs économiques ni les résultats n'ont été communiqués. **Plus opaque, tu meurs !** Par contre, il a été particulièrement choquant que des secteurs entiers de l'entreprise soient impactés par une baisse de la rémunération variable en raison d'objectifs financiers pénalisant au moment même où TCF réalisait le meilleur résultat financier de son histoire.

2.2. La RV sur objectifs 2010 va changer.

Les taux cibles restent inchangés (de 7 à 20%). Elle sera distribuée sur 3 caractéristiques au lieu de 2. La reconnaissance des résultats individuels (50%), le travail d'équipe (20%) et les résultats économiques principaux de l'entreprise (30%) et non d'un « secteur. » Nous aurons l'occasion d'y revenir.

3. LA PARTICIPATION

La participation distribuée aux salariés est régie par:

- la loi de 1973,
- L'accord Thales de 2004 qui mutualise au niveau groupe le montant de la participation.

Ce montant est calculé à partir du bénéfice net fiscal diminué de la rémunération des actionnaires et majoré du coefficient de la valeur ajoutée. Sur les 40 M. € que représente la participation mutualisée du groupe Thales, TCF aura à elle seule versée **19 Millions**. Après répartition sur l'ensemble des salariés du groupe, le total de la participation versée aux salariés de TCF se montera à 6 M. € soit une moyenne de 1150 € par salarié.

Cette participation sera versée en juin 2010. En principe bloquée pour 5 ans, elle peut être débloquée (loi de 2009) sur simple demande. CSG et RDS seront alors déduites et la participation deviendra imposable.

4. INTERESSEMENT: il nous manque 850 €!

La prime d'intéressement qui sera versée en juin est régie par:

- l'accord TCF du 30/06/2009 ,
- L'accord Thales de 2004 qui fixe un plafond de 4% de la masse salariale au total Participation+Intéressement.

TCF dépasse en 2009 le REX budgété de plus de 10%. La prime d'intéressement aurait dû se monter à **11,3 M€** (Résultat X 6% majoré de 15,6 par les 2 modulateurs de l'accord.)

Masse salariale TCF	288 240 000	Du fait d'un plafond rétrograde de 4% bien loin des recommandations étatiques Les salariés ne recevront en <u>moyenne que 1050 €</u> d'intéressement (non inclus la prime complémentaire de 300 €) Ce sont près de 6 M.€ qui ne nous seront pas versés soit: (11,300 – 5,506 = 5,794). Ecrépage de près de 6 M. d'€, soit 1150 € par salarié
Plafond à 4%	11 530 000	
Participation versée	6024 000	
Plafond de l'intéressement	5506000	

Suite à la mobilisation des salariés de TCF, nous avons obtenu une **prime complémentaire d'intéressement de 300 €**.

1150 – 300 = **850 € que la Direction nous doit toujours.**

Ce sont **4,5 M.€ (850 € par salarié)** que la Direction ne nous distribuent pas ! Réagissons !

Signez la pétition et manifestons le 20 mai pour l'AG des actionnaires.

Rejoignez la CFDT!